

Rapport de la commission ordinaire chargée de rapporter sur le préavis 2019/02 :

Assainissement hameau des Plans-sur-Bex

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 25 février 2019, la commission ordinaire composée de Mmes Fabienne Luisier, Eliane Comte, Sandrine Moesching-Hubert, M. Marc Mundler et moi-même s'est réunie à la Maison de Commune, salle des commissions.

Etaient également présents Monsieur le Municipal Emmanuel Capancioni et MM. Christian Bridevaux, ingénieur communal et Frédéric Guex du bureau B+C Ingénieurs SA. Ils ont répondu à nos questions et nous les en remercions.

M. le Municipal Capancioni relève en préambule l'obligation de la commune de réaliser un réseau d'évacuation d'eaux usées pour raccorder les habitations des zones constructibles. Il rappelle qu'en 1999, 2000 et 2003 des travaux ont déjà été effectués dans le bas du village et que ce préavis est une suite logique à donner à dits travaux.

Des relevés effectués par le services des eaux démontrent une quantité importante de fuite d'eau potable sur l'ensemble du réseau des Plans, car bon nombre les conduites sont anciennes et dégradées. Des mesures d'assainissement sont incontournables.

Il s'agit d'un chantier d'envergure qui durera entre 24 et 30 mois. Suite à cet assainissement, plus aucune intervention d'ampleur ne devrait intervenir pour les 20 à 30 ans à venir.

L'ingénieur Frédéric Guex nous montre sur plan les zones concernées, soit la rive droite du hameau. Les travaux sont prévus par tronçons afin que les riverains subissent le moins de nuisances possibles. La Municipalité informera les propriétaires du calendrier des travaux.

Le 23 janvier 2019, le projet a été présenté aux habitants des Plans. Environ 50 personnes étaient présentes. Le préavis a été bien accepté, mis à part quelques réticences concernant la création d'un trottoir sur la route du Muveran. La commission reviendra également sur cet élément plus loin dans le présent rapport.

Les propriétaires auront l'obligation de se raccorder dans un délai de 2 ans dès la fin des travaux. Il s'agira certes pour eux d'une dépense conséquente, mais planifiable.

Tous les postes figurant dans le préavis ont été indiqués sur la base de plusieurs soumissions rentrées, à l'exception du trottoir franchissable et des fourniture couvercles Viatop.

En plus de la subvention ECA estimée à CHF 180'000.-, le DGE (département général de l'environnement) subventionne les travaux relatifs aux mesures de sécurisation contre les crues. Cette subvention concerne le poste "Evacuation des nants". Le montant de la subvention ne peut pas encore être défini car son pourcentage dépend de différents critères. Le DGE subventionne notamment à un plus haut pourcentage les évacuations à ciel ouvert au motif de la biodiversité notamment. La Municipalité souhaite toutefois maintenir l'évacuation des nants par conduite enterrée. En effet, d'une part cette conduite traverse la piste de ski de

fond et, d'autre part, lors de la fonte des neiges un risque de débordement ne serait pas à exclure. Les digues et dépotoirs nécessaires pour anticiper les débordements des Nants de Chiborze, Noves et Rapacolont font partie de la planification; cependant, ces ouvrages nécessitent une mise à l'enquête et devront donc faire l'objet d'un préavis séparé.

Dans le cadre des travaux d'adduction des sources de la Rippaz menés par la commune d'Ollon, une inter-connexion du réseau d'eau potable est prévue aux Plans-sur-Bex (en complément des connexions aux réservoirs de Frenières et d'En-Rond). Cette jonction se fera à proximité du restaurant de l'Argentine et se traduira par la réalisation d'une chambre de vannes équipée d'un surpresseur. Cette installation, permettra en cas de nécessité, de remonter de l'eau venant des sources de la Rippaz, dans le réservoir des Torneresses situé à 1200m d'altitude, et de renforcer ainsi la distribution d'eau dans les hameaux des Plans-sur-Bex et Frenières. La commission relève que ce point très positif.

Trottoir :

A l'unanimité de ses membres, la commission n'est pas favorable à la création d'un trottoir franchissable au vu des motifs suivants :

- Il s'agit d'un aménagement urbain dans un hameau ;
- Il y a peu de trafic sur cette route ;
- Il s'agirait du seul trottoir du hameau ;
- Le déneigement serait plus compliqué ;
- Le coût de CHF 120'000.- estimé n'est pas anodin.

Nous avons contacté quelques résidents des Plans qui soutiennent la commission.

La commission souhaite que ce poste soit retiré du préavis et vous propose l'amendement suivant :

"Le conseil communal de Bex décide de ne pas accorder l'autorisation à la Municipalité de créer un trottoir franchissable sur la route du Muveran devisé à CHF 120'000.-."

Luminaires LED

Le préavis prévoit de ne pas remplacer par des luminaires LED les éclairages existants à la Route du Village, ce qui représente une économie de CHF 40'000.- environ. La commission estime qu'il s'agit d'une petite économie au vu du montant du préavis. Il serait dommage de ne pas profiter de ces travaux pour changer les luminaires des 3 rues (Route du Muveran, Chemin du Jorat et Route du Village). La finance est un des arguments certes, mais cela va aussi dans l'idée d'une réduction de la consommation d'énergie. Le gain financier sur la consommation annuelle a été estimé à 800.-/an pour l'ensemble des 16 candélabres.

La commission vous propose dès lors l'amendement suivant :

"Le conseil communal de Bex décide de remplacer également les éclairages existants à la Route du Village par de nouveaux luminaires LED pour un montant estimé à CHF 40'000.-."

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal 2019/02 ;

Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du hameau des Plans-sur-Bex, tels qu'amendés ;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 3'360'000.- ;
3. De porter à l'actif du bilan le montant de fr. 2'535'000.- sous la rubrique "ouvrage de génie civil et d'assainissement", compte N° 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 126'750.- par an ;
4. De porter à l'actif du bilan le montant de fr. 825'000.- sous la rubrique "Installation des services industriels", compte N° 9144,001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 41'250.- par an ;
5. De financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2012 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission

Valentine Moreillon



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

**Rapport de la Commission des Finances sur le préavis
2019/02 Assainissement hameau des Plans-sur-Bex**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie les 6 et 12 mars à la maison de Commune. Lors de notre première séance, Monsieur Pierre Rochat, Syndic et municipal en charge des finances était présent, nous le remercions pour les réponses apportées à nos questions relatives au domaine financier. J'ai pour ma part également participé à la séance du 25 février avec : la commission ordinaire, Monsieur Capancioni municipal en charges des services industriels, Monsieur Bridevaux, responsable du service technique ainsi que Monsieur Guex, représentant du bureau B+C Ingénieurs SA à Aigle. Mes remerciements vont également à ces 3 personnes qui nous ont donné de plus amples renseignements sur le dossier et qui ont aimablement répondu à toutes nos questions.

Au budget 2019, dans le plan financier de la page 73, un montant total de Fr. 1'400'000.00 figure pour l'assainissement des Plans. La différence avec le préavis que nous traitons actuellement s'explique par le fait qu'il y a 3 ans, date à laquelle la municipalité a décidé d'inscrire ces travaux dans le plan financier à 5 ans, le paramètre d'action n'était pas encore défini. La réfection des routes et le changement des conduites d'eau potable notamment n'avaient pas été envisagées avant que les investigations détaillées sur les infrastructures et les raccordements privés en démontrent la nécessité. Le fait que la totalité des travaux se fasse en une seule fois évite que l'on ouvre et referme les routes une seconde fois, ce qui occasionne moins de désagrément pour la population mais aussi moins de dépenses.

Par ailleurs, la commission des finances s'allie à l'unanimité de ses membres aux deux demandes d'amendement de la commission ordinaire. D'autant plus qu'aucune demande spécifique n'a été faite par les habitants du hameau et par mesure d'économie notamment, nous proposons que le poste relatif à la création d'un trottoir le long de la route du Muveran soit retiré du présent préavis. Et pour des raisons tant écologiques qu'économiques et même esthétiques, nous souhaitons que les lampadaires en forme de lanterne ne soient pas déplacés à la route du Village mais que du LED soit également installé dans cette rue, soit une augmentation du coût chiffrée par l'ingénieur communal à Fr. 40'000.00 mais permettant une économie annuelle d'environ Fr. 800.00.

Compte tenu des modifications demandées, le montant des travaux devrait s'élever à Fr. 3'360'000.00, soit Fr. 120'000.00 de moins pour le trottoir et Fr. 40'000.00 de plus pour les lampadaires LED supplémentaires. Le financement se fera vraisemblablement sur 3 ans soit environ :

Fr. 1'000'000.00 en 2019, Fr. 1'400'000 en 2020 et le solde d'un peu moins de 1 million en 2021.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

Considérations relatives aux moyens financiers de notre Commune :

Compte tenu du fait que nous sommes pour des raisons légales tenus d'exécuter les travaux d'évacuations d'eaux usées, que les conduites d'eau potable arrivent en bout de course et que les routes du hameau sont dans un mauvais état, nous sommes face à un préavis qui ne peut pas être refusé.

Monsieur le Syndic nous a exposé, avant lecture des rapports relatifs à tous les préavis présentés ce soir, les raisons pour lesquels la Municipalité estime que les 3 dépenses peuvent être effectuées sans risque de dépassement de notre plafond d'endettement.

Nous vous résumons succinctement les points qui nous convainquent que ce préavis peut être accepté sans hésitation :

- La municipalité basse se calcul sur un cash flow moyen de Fr. 3 millions par année alors qu'il a été de Fr. 4,58 millions en moyenne entre 2008 et 2018.
- Il est probable que seule une partie des projets prévu au plan financier 2019 à 2023 pour un montant total de 30 millions ne soit réalisée.
- Le plafond d'endettement que nous avons élevé à Fr. 75 millions pour couvrir le coût de construction du collège de la Servanne n'a jamais été atteint, l'endettement brut de notre Commune au 28 février dernier s'élevait à Fr. 51 millions.

Compte tenu de ce qui précède, la commission des finances estime que les dépenses relatives aux objets compris dans le plan financier à 5 ans, pour autant qu'elles soient nécessaires, sont finançables.

En conclusion :

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers d'adopter les conclusions du préavis 2019/02 **amendées** selon les modifications détaillées plus haut et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Bex

vu le préavis municipal No 2019/02 ;

ouï le rapport des Commissions chargées d'étudier cette requête ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;



CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Commission des finances

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du hameau des Plans-sur-Bex, tels qu'amendés ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de Fr. 3'360'000.00 ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 2'575'000.00 sous la rubrique « ouvrage de génie civil et d'assainissement », compte No 9141.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 128'750.00 par an ;
4. de porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 785'000.00 sous la rubrique « Installations des services industriels », compte No 9144.001, et à l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 39'250.00 par an ;
5. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Bex, le 16 mars 2019
Pour la commission des finances
Marianne Marsden